

# Dip Mint

Désinfectant surgraissant à base d'acide lactique, après traite.

## 1. PROPRIETES :



Dip Mint est un produit liquide désinfectant prêt à l'emploi pour l'hygiène du trayon. Concentré en acide lactique. Utilisable en agriculture biologique \*.



La formule de Dip Mint combine des agents adoucissants et surgraissants utilisés habituellement pour la formulation de produits cosmétiques :

- L'allantoïne, aux propriétés hydratantes, émoullientes et assouplissantes, stimule le renouvellement de la peau.
- La glycérine améliore la fonction de barrière cutanée et l'élasticité de la peau.
- Le gel d'Aloé Vera, reconnu pour ses vertus de régénération cellulaire, renforce l'épiderme et prévient les lésions cutanées.
- L'urée, à l'incontestable pouvoir hydratant, lisse l'épiderme.



Cette synergie permet de désinfecter efficacement la peau du trayon, en réduisant l'agression de l'épiderme : la peau conserve sa souplesse, les gerçures et les crevasses sont limitées.



L'huile essentielle de Menthe est reconnue pour son effet « freeze tonic » et possède également des propriétés anti-démangeaisons pour un meilleur confort des vaches et un usage plus agréable des utilisateurs.



Dip Mint est utilisable en trempage en gobelet automatique, semi-automatique ou manuel. Il est également adapté aux trayons des vaches et des bufflonnes, il reste visible sur le trayon grâce à sa teinte verte.

La dose d'utilisation recommandée par trayon se situe entre 3 à 10mL en trempage et de 6 à 20mL en pulvérisation automatique ou semi-automatique.



L'action désinfectante bactéricide et levuricide de Dip Mint, est efficace dès 5 minutes conformément aux normes en vigueur. Il est également efficace sur le Virus de la Vaccine modifiée d'Ankara (MVA).

Les qualités cosmétiques de sa formule permettent à Dip Mint de subsister sur le trayon jusqu'à la prochaine traite.

Dip Mint est autorisé sur le marché sous la référence FR-2023-0054-2-02.

## 2. MODE D'EMPLOI :

Dip Mint s'utilise à température ambiante (le produit doit être porté à une température supérieure à 20°C avant utilisation).

### Immédiatement après la traite :

Mettre le produit en œuvre, pur, dans votre matériel propre et sec.

Veiller à bien répartir le produit uniformément, autour de chaque trayon et sur toute sa hauteur.

Laisser en contact avec la peau, ne pas essuyer, ne pas rincer, laisser agir et veiller à ce que l'animal reste debout pendant au moins 5 minutes après l'application.

Les trayons seront ainsi protégés jusqu'à la prochaine traite.

Nettoyer régulièrement le gobelet de trempage à l'eau ou le matériel utilisé selon les recommandations du fabricant (robots et système semi-automatiques).

### 3. CARACTÉRISTIQUES MICROBIOLOGIQUES :

Efficacité bactéricide, en condition d'après traite (10 g/l de lait écrémé) :

Souches	Normes efficacité	Temps de contact
<i>Staphylococcus aureus</i>	EN 1656 et protocole Drop/Dip CEN 2016	5 min.
<i>Escherichia coli</i>		
<i>Streptococcus uberis</i>		

Efficacité levuricide, en condition d'après traite (10 g/l de lait écrémé) :

Souches	Normes efficacité	Temps de contact
<i>Candida albicans</i>	EN 1657	5 min.

Efficacité virucide, en condition d'après traite (10 g/l de lait écrémé) :

Souches	Normes efficacité	Temps de contact
MVA (Modified Vaccinia virus Ankara)	EN 14675	5 min.

### 4. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES :

Aspect :	Liquide épais limpide vert
Parfum :	Huile Essentielle de Menthe
pH :	2,60 +/- 0,40
Densité :	1,05 g/cm <sup>3</sup> +/- 0,03
Stockage :	Pour une conservation optimale jusqu'à la DLUO, conserver le produit à l'abri de la chaleur, de la lumière et du gel.
TP :	TP03 - désinfection des trayons hors usage médicament vétérinaire.
BioCID - Déclaration (biocid-anses.fr) :	N°59225
Détenteur de l'homologation :	Hydrachim, 35370 Le Pertre.
Substance active pure :	Acide L(+) lactique (N°CAS : 79-33-4) à 61,28 g/kg.
Substance active technique :	Acide L(+) lactique (N°CAS : 79-33-4) à 64,17g/kg.

### 5. CONDITIONNEMENTS :

Disponible en :

- Bidon de 20 kg. Réf. 001227802 – palette de 28 bidons.
- Fût de 60kg. Réf. 001227803 – palette de 6 futs.
- Fût de 200kg. Réf. 001227804 – palette de 2 futs.

Le pictogramme présent sur l'étiquette du produit, indique que l'emballage usagé peut-être éliminé via le service de collecte proposé par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR (excepté le container).

### 6. PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :

Produit strictement professionnel.

Formule déposée au centre antipoison Européen (PCN). Réf.2278.

N° d'appel d'urgence INRS/ORFILA + 33 (0)1 45 42 59 59.

Fiche de données de sécurité disponible sur le site : [www.hydrachim.com](http://www.hydrachim.com)

Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.

*Il est préconisé d'alterner les substances biocides pour l'hygiène en élevage, afin d'empêcher toute résistance bactérienne.*

*Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet. Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.*

*\* Produit utilisable en agriculture biologique conforme au règlement (UE) 2018/848 (et ses amendements).*

*Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.*

*En cas d'inefficacité, veuillez remonter le problème au détenteur de l'autorisation de mise sur le marché (AMM) : [infobiocide@b2f.fr](mailto:infobiocide@b2f.fr).*

**N° de révision 14/03/24 (V1)**